

Service Finances

Séance du 12 mars 2024

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Débat d'orientation Budgétaire 2024

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, le conseil municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, sur la base d'un rapport présenté par le maire. Le débat au sein du conseil municipal est acté par une délibération spécifique.

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal. Il présente les contraintes et marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire.

La préparation budgétaire pour 2024 vise à atteindre les objectifs de mandat dans un contexte toujours marqué par la contrainte et l'incertitude.

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes, dépendantes de la situation géopolitique internationale. De même, les dernières années ont été marquées par des décisions gouvernementales de mesures RH visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics mais sans compensation, entraînant un surcoût pour la ville.

Ce budget 2024 sera le premier de la nouvelle équipe Municipale élue le 03 décembre 2023. L'élaboration du budget 2024 se fait dans un contexte particulièrement difficile pour la commune de Saint-Jory.

La situation budgétaire et financière s'est fortement dégradée depuis 2019. La clôture de l'exercice 2023 fait apparaître un résultat alarmant.

Le budget 2024 aura pour objectif de contenir les dépenses et d'entamer la démarche d'assainissement de la situation budgétaire de la ville de Saint-Jory. L'équipe nouvellement élue se fixe comme objectif de la mandature, de revenir à un budget sincèrement équilibré.

Table des matières :

1.	Les perspectives économiques et le contexte macro-économique national	4
1.1.	Une croissance encore fragile dans un contexte d'inflation persistante	4
1.1.1.	Le rebond de la croissance semble corrélé à la dynamique de l'investissement public.....	4
1.1.2.	Les prévisions d'inflation anticipent le maintien d'un niveau élevé au premier semestre, avant une baisse d'ici la fin de l'année 2024	4
1.2.2.	L'absence de revalorisation de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de l'inflation.....	5
1.2.3.	Autres recettes	6
1.2.4.	L'appartenance de la ville de Saint-Jory à Toulouse Métropole permet néanmoins de sécuriser des recettes supplémentaires	6
2.	Rétrospective financière de la commune de 2018 à 2023	7
2.1.	Présentation de la santé financière et budgétaire de la commune	7
2.1.1.	Les principaux constats :	7
2.2.	Évolution des charges et des produits réels	10
2.2.1.	Évolution des charges et des produits réels de 2019 à 2022	10
2.2.2.	Principaux constats pour l'année 2022 :	14
2.3.	Evolution des charges et des produits 2023 :	15
2.4.	Résultat prévisionnel de clôture – Exercice 2023 :	16
2.5.	Impact sur la construction du budget primitif 2024 :	17
3.	Les orientations politiques cadrant la construction du budget.....	18
3.1.	Une projection financière permettant d'absorber au mieux une hausse incompressible des dépenses....	18
3.1.1.	Financer le contexte inflationniste sans compromettre le développement de l'action municipale ...	18
4.	Les orientations budgétaires fonctionnement pour l'année 2024	20
4.1.	Les dépenses de fonctionnement.....	20
4.1.1.	Dépenses de personnel – premier poste de dépenses :.....	20
4.1.2.	Dépense Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) et Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH) – deuxième poste de dépenses	21
4.1.3.	Dépense énergétique – Focus sur l'électricité – Troisième poste de dépense.....	21
4.1.4.	Dépense d'alimentation – quatrième poste de dépense :	22
4.1.5.	Dépense à destination des écoles primaires – poste de dépense prioritaire :	23
4.2.	Les recettes de fonctionnement	24
4.2.1.	Les recettes fiscales de la commune	24
4.2.2.	Les dotations et participations	26
4.2.3.	Les produits de gestion	27
4.2.4.	Produits de fonctionnement courant.....	27
5.	Les orientations budgétaires d'investissement pour l'année 2024	28
5.1.	Les cessions immobilières communales	28
5.2.	Engagements non comptables	28

5.3.	Les acquisitions immobilières	29
5.4.	Les dépenses d'investissement	30
5.4.1.	Extension de l'école Jean de la Fontaine.....	31
5.4.2.	Le marché public de travaux de réaménagement d'un bâtiment communal en pôle culturel est pour le moment à l'arrêt à l'exception des prestations électricité.....	33
5.4.3.	Extension école maternelle du Lac.....	33
5.5.	Les recettes d'investissement.....	34

1. Les perspectives économiques et le contexte macro-économique national

1.1. Une croissance encore fragile dans un contexte d'inflation persistante

1.1.1. Le rebond de la croissance semble corrélé à la dynamique de l'investissement public

Les prévisions de croissance pour l'année 2024 du Gouvernement anticipent une progression du PIB de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décrue anticipée de l'inflation. La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus dynamiques du fait du rebond de la consommation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêts réels.

La Commission européenne et l'OCDE, plus prudentes, prévoient une croissance de + 1,2 % et le FMI de + 1,3 %. L'écart est encore plus marqué avec la prévision du Consensus Forecasts de septembre (+ 0,8 %) et de la Banque de France (+ 0,9 %). Une part significative du décalage semble liée aux hypothèses retenues sur l'évolution de la consommation publique et de l'investissement public.

C'est dans ce contexte, où pour rappel l'investissement public est porté à 60% par le bloc communal, que la dynamique de la contribution de l'Etat aux budgets des collectivités territoriales devra être examinée, tant elle apparaît comme un des principaux leviers de croissance.

1.1.2. Les prévisions d'inflation anticipent le maintien d'un niveau élevé au premier semestre, avant une baisse d'ici la fin de l'année 2024

En 2024, l'inflation (au sens de l'IPC) ralentirait pour s'établir à + 2,6 %, selon les prévisions du Gouvernement. La normalisation de l'inflation reposera largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. Les services deviendraient les principaux contributeurs à l'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.).

La prévision d'inflation du Gouvernement est dans la fourchette de celles des autres prévisionnistes : au sens de l'IPC, le Consensus Forecasts de septembre prévoit une inflation en moyenne annuelle de + 2,7%.

Le principal aléa, significatif, concerne tout de même le rythme et l'ampleur de la transmission du resserrement monétaire à l'activité. Le scénario du Gouvernement repose sur des taux qui atteindraient leur pic début 2024, avant de progressivement diminuer. Si cette hypothèse ne se réalise pas, l'inflation constatée en 2024 pourrait être supérieure aux 2,6% anticipés et se traduire, dans le budget de la Ville, par une hausse non négligeable des frais financiers, des fluides, des contrats et du poste alimentation.

Prévisions de croissance (PIB volume)		
Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

Prévisions annuelles Zone euro		
Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

Prévisions d'inflation*		
Prévisions annuelles France	2024	
Insee (déc. 2023)	/	
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%	
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%	
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%	
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%	
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%	

Prévisions annuelles Zone euro		
Prévisions annuelles Zone euro	2024	
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%	
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%	
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%	
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%	

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2023 et selon les données publiées par l'[Insee](#) le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de **4,9 % en moyenne sur un an** (+ 5,7 % pour l'[IPCH](#)).

1.2. Des dotations de l'État en baisse en euros constants

1.2.1. Une hausse des dépenses pour les collectivités

L'inflation et les mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires conduisent à une dégradation anticipée des équilibres des collectivités locales en 2023.

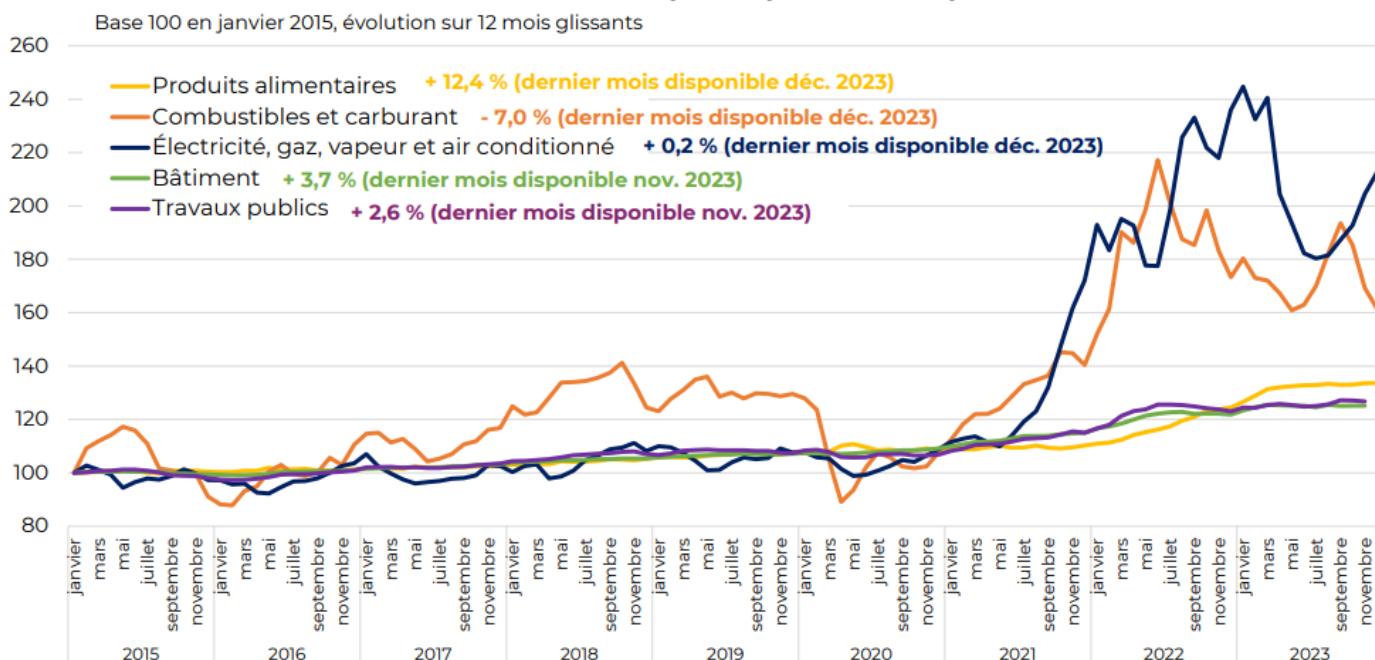
Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (226,2 milliards d'euros) progresseraient de 5,8 % en 2023 en raison :

- D'une part des charges à caractère général (57,4 milliards d'euros : achats, contrats de prestations de services...) en augmentation de 9,4 % ;
- D'autre part, des frais de personnel (80,0 milliards d'euros) en hausse de 5,1 %.

Les recettes de fonctionnement (268,3 milliards d'euros) progresseraient, quant à elles, seulement à hauteur de 3,2 % :

- Elles seraient soutenues par les impôts assis sur le foncier, particulièrement dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 % ;
- En revanche, le produit de la TVA serait en ralentissement après une année 2022 exceptionnelle ;
- Enfin, le produit des droits de mutation à titre onéreux enregistrerait une baisse forte (autour de - 20 %), résultant de la dégradation du marché de l'immobilier.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



1.2.2. L'absence de revalorisation de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de l'inflation

Après une première augmentation en 2023 (+320M€), l'Etat réinjecte +220M€ dans la DGFⁱ en 2024. Cette somme a vocation à financer :

- La revalorisation de la dotation de solidarité rurale (DSRⁱⁱ) : +100M€ ;
- L'abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSUⁱⁱⁱ) : +90M€;

- Une partie de la croissance de la dotation d'intercommunalité : +30M€ soit 1/3 de l'augmentation, portée de façon pérenne à +90M€ par an (contre +30M€ jusqu'à présent).

Ce nouvel abondement est présenté comme compensant l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui vient traditionnellement financer la progression de la DSU. Si cet ajustement répond à ce premier objectif, il ne compense pas l'inflation. Les dotations des collectivités vont ainsi continuer à diminuer en euros constants, en raison de l'absence d'indexation de la DGF sur l'inflation. La hausse de 1,2 % de la DGF du bloc communal annoncée, soit 220 millions d'euros, ne peut ainsi compenser une inflation qui atteint déjà au moins 4% en 2023.

1.2.3. Autres recettes

1.2.3.1. Taxe sur les logements vacants

D'abord, est prévue la création d'un nouveau prélèvement sur recettes de 24,7M€, destiné à compenser les effets de l'extension du zonage de la taxe sur les logements vacants (THLV). Le périmètre de ce zonage devrait faire passer 2553 communes en zone tendue. Ce passage implique que le produit de la taxe reviendra désormais à l'Etat, ce qui prive les territoires concernés de la THLV. Les communes disposeront, seulement, en contrepartie de la possibilité de voter en remplacement une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (délibération 2023-81 – majoration de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

La Ville de Saint-Jory n'est pas directement impactée car la commune était déjà classée en zone tendue. Source : Arrêté du 1^{er} aout 2014 pris en application de l'article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation.

1.2.3.2. Fonds VERT :

Ensuite, une revalorisation du fonds vert créé en loi de finances pour 2023 est introduite : de 2Md€ à 2,5Md€ en autorisation d'engagement, dont 1,1Md€ de CP étant ouverts à ce titre en 2024 (contre 0,5Md€ en 2023).

Enfin, le « verdissement » de la DSIL est annoncé : l'objectif de financement de projets concourant à la transition énergétique est ainsi porté de 25% à 30%.

1.2.4. L'appartenance de la ville de Saint-Jory à Toulouse Métropole permet néanmoins de sécuriser des recettes supplémentaires

L'appartenance de la ville de Saint-Jory à Toulouse Métropole, dont les recettes ont connu une dynamique croissante marquée ces dernières années à champ de compétences constant, a permis à l'ensemble des Villes membres de cet établissement intercommunal d'obtenir un reversement net de dotation de solidarité communautaire (DSC^{iv}). Ce reversement est de +443 K€ pour 2023 et doit augmenter pour l'année 2024.

2. Rétrospective financière de la commune de 2018 à 2023

L'élaboration du budget 2024 est conditionné par les exercices budgétaires précédents. Il paraît opportun de présenter la situation budgétaire et financière de la commune afin de comprendre les contraintes et les avantages dont la commune dispose pour son exercice budgétaire 2024.

2.1. Présentation de la santé financière et budgétaire de la commune

La commune n'est pas entrée dans la crise en bonne santé financière.

Lors du contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2014 et suivants de la commune de Saint-Jory, la chambre régionale des comptes a constaté que la situation financière de la commune s'était fortement dégradée depuis 2016. En faisant le choix de contraindre ses ressources sans optimiser ses charges, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, la commune a détérioré de manière importante son excédent brut d'exploitation et son fonds de roulement.

De plus, le niveau de la capacité d'autofinancement 2022 n'apparaît pas satisfaisant, dans un contexte économique, notamment international qui influe sur l'augmentation des dépenses par ses effets sur le coût des services, des fluides et des marchés de travaux. Par ailleurs, en bénéficiant de conditions financières moins attractives en raison de l'augmentation des taux, la collectivité ne pourra augmenter de façon sécurisée son encours de dette.

2.1.1. Les principaux constats :

Tout d'abord, il convient de s'intéresser à la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune sur la période 2019/2022.

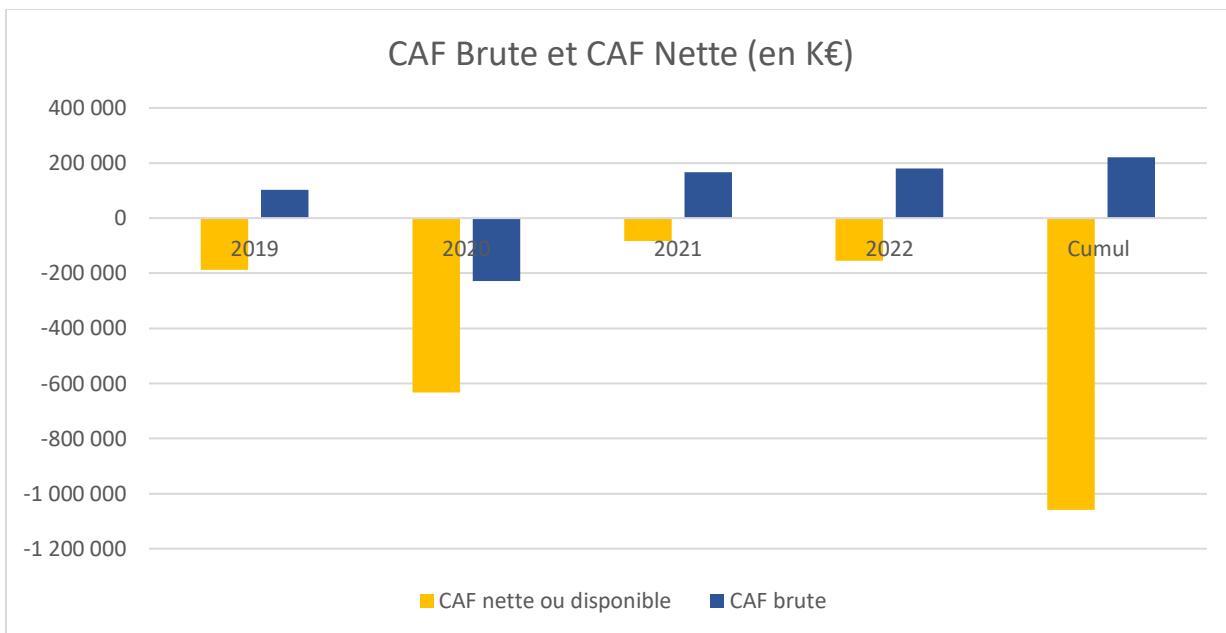
Le tableau ci-dessous met en évidence une CAF brute fortement dégradée, voir négative en 2020. De 2020 à 2022 la CAF brute augmente légèrement (7.47%).

Toutefois on remarque que la CAF brute ne couvre pas l'annuité d'emprunt et conduit à une CAF nette qui baisse nettement de 2021 à 2022 (-87.5%).

En €	2019	2020	2021	2022	Cumul
CAF brute	102 562	-228 280	166 759	179 211	220 251
Annuité en capital de la dette	289 421	404 528	249 653	334 673	1 278 275
CAF nette ou disponible	-186 859	-632 808	-82 894	-155 462	-1 058 024

Une CAF nette déficitaire entraîne d'une part l'impossibilité pour la commune de financer ses dépenses d'investissement et d'autre d'abonder notre fonds de roulement.

Dans ses conditions, les marges de manœuvre de la collectivité pour financer ses programmes d'investissement futurs sont considérablement réduites. Recourir à l'emprunt serait une solution mais ce levier est limité dans la mesure où la faiblesse de sa capacité d'autofinancement ne lui permet pas d'assurer le remboursement des charges d'intérêt.



Par ailleurs, les données financières de la commune sont mises en perspective dans le tableau ci-dessous. Les indices budgétaires de la commune sont mis en relation avec la strate départementale.

Le tableau met en évidence les faiblesses de la commune par rapport aux autres communes appartenant à sa strate.

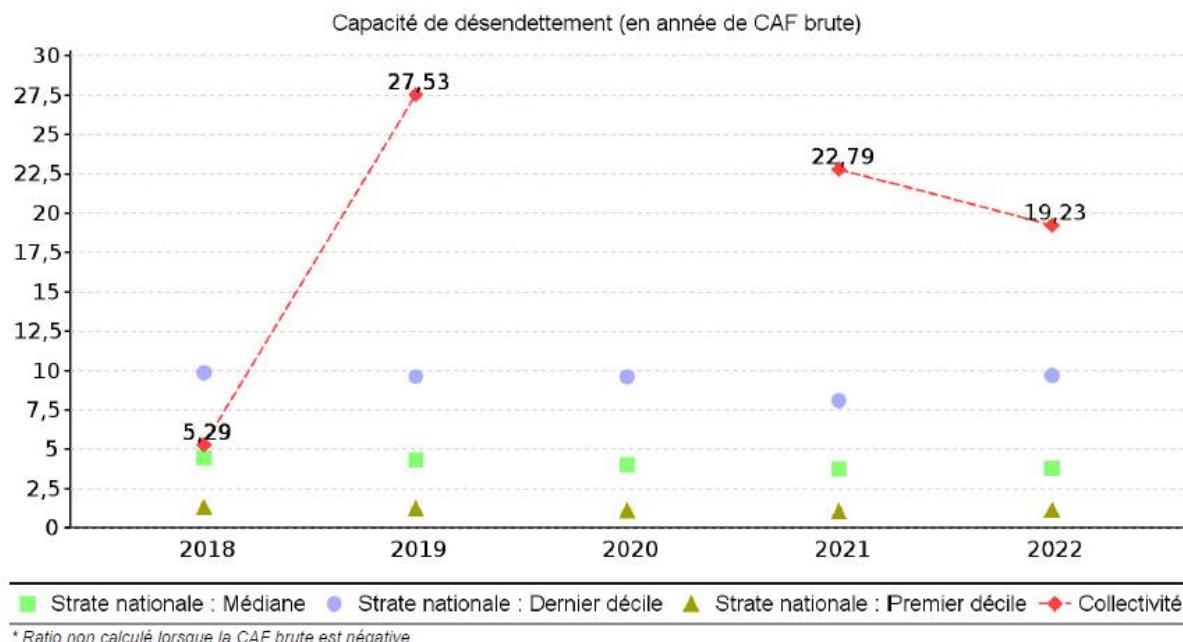
En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2022	
	2021	2022		Commune En € par habitant	Strate départementale En € par habitant
Résultat de fonctionnement	-47 779	-47 534	0,5 %	-7	98
Produits réels de fonctionnement	7 367 065	7 795 781	5,8 %	1 208	1 057
Charges réelles de fonctionnement	7 200 307	7 616 570	5,8 %	1 181	908
CAF Brute	166 759	179 211	7,5 %	28	148
CAF Nette	-82 894	-155 463	-87,5 %	-24	99
Dépenses directes d'équipement	1 957 748	720 509	-63,2 %	112	317
Dettes financières à moyen et long terme	3 800 347	3 446 662	-9,3 %	534	506
Fonds de roulement	-322 235	-556 212	-72,6 %	-86	389
Trésorerie	902 137	694 738	-23,0 %	108	409

Ensuite, la trésorerie est une source de difficulté pour la commune depuis 2018.

La trésorerie, qui est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, diminue significativement (- 23%) entre 2021 et 2022.

La commune rencontre des difficultés de trésorerie depuis 2018, qui se manifestent par le recours à des lignes de trésorerie et par des délais de paiement des fournisseurs particulièrement élevés qui ne diminuent pas (110 jours en 2020, 122 en 2021 et 110 jours en 2022).

Enfin la capacité de désendettement de la commune est un autre critère à étudier.



Ce ratio d'endettement permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait au remboursement la totalité de sa CAF. Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de la solvabilité financière d'une collectivité.

Elle peut s'apprécier au regard des plafonds définis par l'article 29 de la Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Cet article définit une règle prudentielle en matière d'endettement en exposant un plafond pour le ratio de désendettement qui se situe à douze années pour les communes.

Alors qu'il lui faillait 5,29 années de CAF en 2018, la situation s'est aggravée et il lui en faut plus de 19 en 2022. Ce chiffre est désormais largement au-dessus du dernier décile national (10 années) car la CAF brute s'est très fortement contractée et la commune a dû avoir vigoureusement recours à de nouveaux emprunts ont été contractés en 2020 et 2021. Pour les seules dettes bancaires, le ration « Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre 2022 / CAF » est de 19,07 pour la commune contre 3,32 pour la strate départementale.

À titre indicatif, les seuils de 3, 6, 9 et 12 ans sont évoqués dans certains rapports établis par les chambres régionales des comptes.

Capacité de désendettement (Dettes / CAF) exprimée en nombre d'années	< 3 ans	Endettement faible
	De 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé
	De 6 à 9 ans	Endettement élevé
	De 9 à 12 ans	Endettement très élevé Seuil d'alerte
	> 12 ans	Surendettement avéré

Pour que la situation s'améliore dans les prochaines années si l'endettement n'est pas aggravé, la commune doit maîtriser ses dépenses de fonctionnement et développer ses recettes de fonctionnement pour améliorer sa CAF brute. Les conditions financières donnant accès à l'emprunt sont moins attractives en raison de l'augmentation des taux, et la collectivité ne pourra donc pas augmenter de façon sécurisée son encours de dette.

2.2. Évolution des charges et des produits réels

2.2.1. Évolution des charges et des produits réels de 2019 à 2022

Produits et charges réels de fonctionnement 2022		
	2022	Evolution 2018/2022
Produits réels de fonctionnement	7 795 781	40,8%
Ressources fiscales	5 884 222	43,0%
Dotations et participations	1 221 847	36,7%
Autres produits	689 711	27,4%
Charges réelles de fonctionnement	7 616 570	54,0%
Charges de personnel	3 609 981	38,7%
Subventions, participations et contingents	679 815	77,7%
Charges financières	52 905	-57,3%
Autres charges	3 273 870	78,2%

Depuis 2020, les produits et charges évoluent en apparence au même rythme ; 5,8 % d'augmentation en 2022 pour chacun par rapport à 2021.

Cependant il est important de relativiser les résultats de l'exercice 2022. Les intérêts courants non échus (ICNE) de l'année 2022 n'ont pas été comptabilisé sur l'exercice 2022. L'augmentation des charges auraient été de 6.2% et donc plus importante que celle des produits réels de fonctionnement (5,8%).

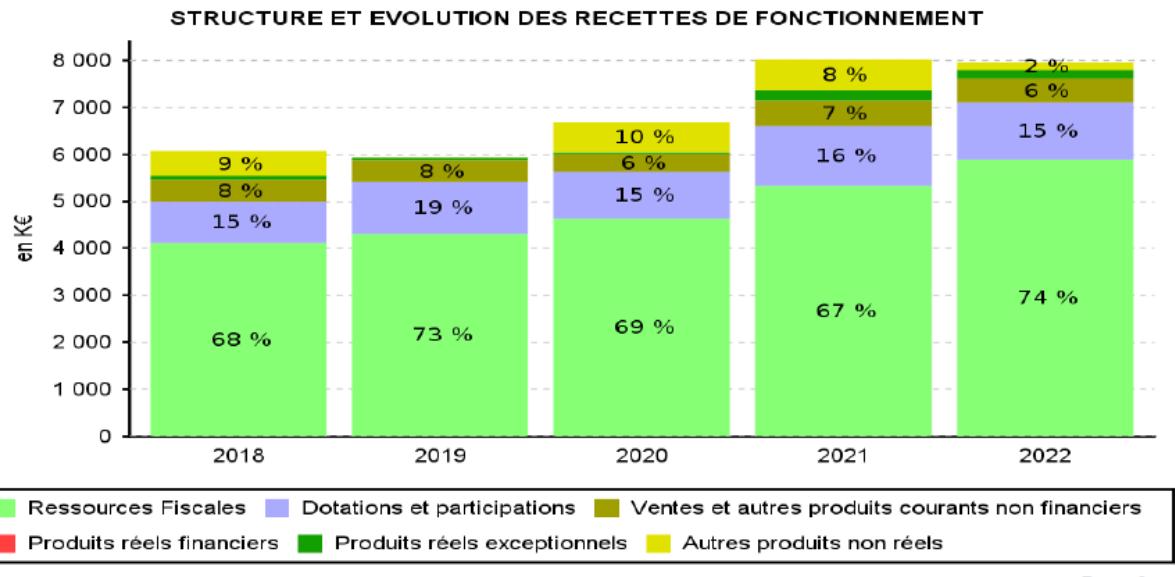
De plus les produits réels 2022 comprennent la (taxe sur la publicité extérieure) TLPE 2021 pour un montant de 84 636.57€. Sans la TLPE, les produits réels de fonctionnement augmentent de 4.7% en 2022 par rapport 2021.

Ci-dessous les résultats corrigés de l'exercice 2022 (ICNE compris et TLPE déduit).

Correction		
Produits réels de fonctionnement	7 795 781	7 711 144
Charges réelles de fonctionnement	7 616 570	7 646 726

Enfin sur la période 2018/2022, les charges réelles de fonctionnement ont progressé plus nettement (+ 54%) que les produits réels (+40,8 %).

La structure des recettes de fonctionnement souligne que les recettes fiscales sont les principaux vecteurs de ressource pour la commune.



La comparaison avec les communes appartenant à notre strate confirme ce que le tableau ci-dessus démontre. Par la suite il est intéressant de constater que la ville de Saint-Jory manque de diversité dans ses produits réels.

	Structure des produits réels					Repères - 2022
	2018	2019	2020	2021	2022	Strate départementale
Ressources fiscales	74,3 %	72,7 %	76,6 %	72,4 %	75,5 %	68,5 %
Dotations et participations	15,9 %	18,6 %	16,4 %	17,3 %	15,7 %	21,3 %
Autres produits réels	9,8 %	8,7 %	7,0 %	10,3 %	8,8 %	10,1 %

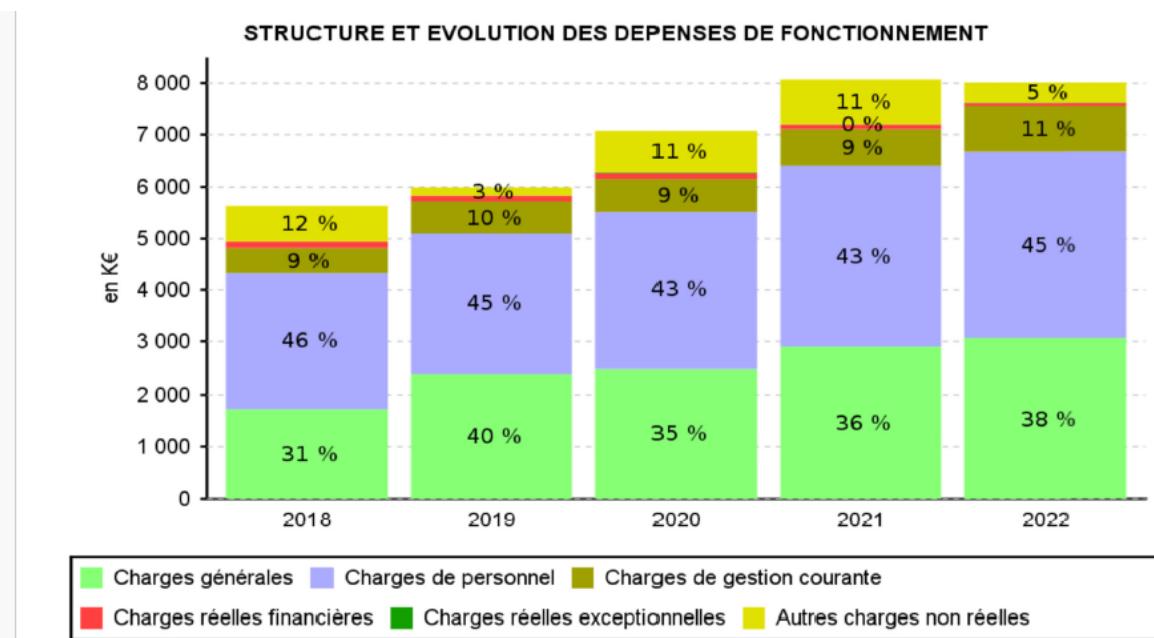
Le niveau de dépense de la commune en € par habitant, en comparaison avec la strate départementale, est supérieur concernant tous les postes de dépenses.

Comparaison de la structure des charges par rapport à la strate départementale - 2022

En € par habitant	Commune	Strate départementale
Charges de personnel	560 €	523 €
Subventions, participations et contingents	105 €	82 €
Achats	179 €	138 €
Charges externes	293 €	132 €
Autres charges de gestion courante	31 €	18 €

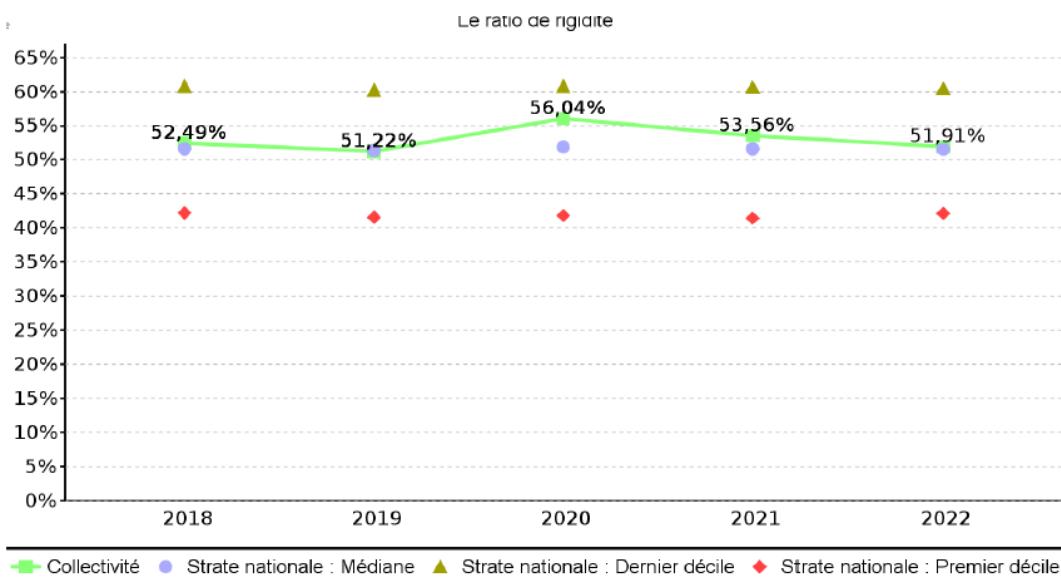
Vous trouverez ci-dessous la structure et l'évolution des charges réelles de 2018 à 2022.

Part dans les charges de fonctionnement	Structure des charges réelles					Repères - 2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Charges de personnel	52,61 %	46,36 %	48,01 %	48,61 %	47,40 %	57,5 %
Subventions, participations contingents	7,74 %	8,62 %	8,26 %	8,12 %	8,93 %	9,1 %
Charges financières	2,51 %	1,97 %	1,82 %	1,20 %	0,69 %	1,1 %
Autres charges	37,14 %	43,05 %	41,91 %	42,07 %	42,98 %	32,2 %



Les charges réelles de fonctionnement augmentent de 5,8% sur l'exercice 2022. Elles sont supérieures à la moyenne départementale de la strate démographique avec un montant de 1 181 €/hab contre 908 €/hab. Les charges de personnel représentent depuis 2019 moins de 50 % des charges globales (47 ,40 % en 2022). Elles stagnent en 2022 (0,3%) après une baisse de près de 3 % en 2021.

Afin de préciser les marges de manœuvre de la commune, l'indice de couverture des charges par les produits est significatif.



Cet indicateur se situe à 52,49 % en 2018 contre 56,04 % en 2020 et 51,91 % en 2022 pour une médiane de référence d'environ 51 % et un seuil maximum de 60 %. Ce ratio se situe au niveau de la médiane de référence de la strate nationale qui est à 42 %. À titre indicatif, le seuil critique généralement admis est de 55 %.

Un ratio élevé témoigne, en principe, d'une marge de manœuvre plus faible de la collectivité. Les finances des collectivités locales se caractérisent par une forte rigidité de leurs charges, ce qui requiert un effort plus important pour dégager un excédent de fonctionnement.

Cet indicateur signifie qu'en 2022, la commune consacre près de 52 % de ses produits à la couverture de ses charges.

Pour terminer ce développement, l'analyse de la capacité d'autofinancement permet de comprendre les difficultés que la commune rencontre dans sa capacité à dégager des ressources et donc de financer ses projets d'investissement. Ce point corrobore ce qui a été précédemment précisé dans le point 2.1. du présent document.

Evolution de la capacité d'autofinancement de Saint-Jory

En €	Calcul du financement disponible				
	2018	2019	2020	2021	2022
Produits réels de fonctionnement	5 538 317	5 933 911	6 048 127	7 367 065	7 795 781
- Charges réelles de fonctionnement	4 945 748	5 831 350	6 276 407	7 200 307	7 616 570
= CAF Brute	592 568	102 561	-228 280	166 759	179 211
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	329 163	289 421	404 528	249 653	334 673
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0
= CAF Nette	263 406	-186 860	-632 808	-82 894	-155 463

Comparaison avec la strate:	Produits réels de fonctionnement	1208 €/habitant	1058 €/habitant
	-Charges réelles de fonctionnement	1181 €/habitant	908 €/habitant
	CAF brute	28 €/habitant	148 €/habitant

Pour simplifier les propos précédents, quand le taux de CAF n'atteint pas le seuil de 8% ce ratio est considéré comme insuffisant.

Avec un indicateur qui atteint les 2% en 2022, il témoigne de l'incapacité pour la commune de dégager des ressources pour investir.

Evolution de la capacité d'autofinancement de Saint-Jory



2.2.2. Principaux constats pour l'année 2022 :

En € par habitant	Commune	Strate départementale
Résultat de fonctionnement	-7	98
Produits réels de fonctionnement	1208	1057
Charges réelles de fonctionnement	1181	908
CAF brute	28	148
Caf Nette	-24	99
Dépenses d'équipement	112	317
Fonds de roulement	-86	389
Trésorerie	108	409

Après avoir fait un état des lieux de la période allant de 2019 à 2022, il convient de s'intéresser à l'année 2023.

2.3. Evolution des charges et des produits 2023 :

L'exercice budgétaire 2023 confirme les chiffres vu précédemment. La situation financière de la commune se dégrade fortement.

Évolution des charges réelles de 2019 à 2023							
En €	2019	2020	2021	2022	2023	Variation de 2022 à 2023	Variation annuelle moyenne
Charges à caractère général	2 399 591,00 €	2 499 076,00 €	2 903 459,40 €	3 066 764,22 €	3 192 786,37 €	4,11%	7,52%
Charges de personnel	2 703 165,00 €	3 013 362,00 €	3 486 939,22 €	3 609 980,80 €	3 909 313,03 €	8,29%	9,75%
Subvention de fonctionnement	280 155,00 €	255 481,00 €	225 197,40 €	295 769,40 €	371 196,70 €	25,50%	9,04%
Autres charges de gestion	333 623,00 €	378 332,00 €	482 645,30 €	581 268,16 €	522 199,56 €	-10,16%	12,81%
Charge de gestion	5 716 534,00 €	6 146 251,00 €	7 098 241,32 €	7 553 782,58 €	7 995 495,66 €	5,85%	8,82%

L'année 2023 présente augmentation des charges de la commune. L'inflation ainsi que les mesures dont la commune n'a pas d'emprise impactent les dépenses de la commune.

Toutefois le tableau démontre qu'aucune mesure n'a été prise dans le but de redresser la situation communale.

Évolution des produits réels de 2019 à 2023							
En €	2019	2020	2021	2022	2023	Variation de 2022 à 2023	Variation annuelle moyenne
Ressources fiscales produisantes	2 371 935,00 €	2 712 644,00 €	3 137 882,20 €	3 600 443,31 €	4 179 622,83 €	16,09%	12,17%
Ressources d'exploitation	455 653,00 €	386 841,00 €	536 039,92 €	511 775,97 €	492 985,64 €	-3,67%	3,05%
Dotations et participations	1 106 457,00 €	993 111,00 €	1 271 399,60 €	1 221 847,22 €	1 128 369,55 €	-7,65%	1,25%
Fiscalité reversée par l'intercommunalité	1 939 699,00 €	1 920 466,00 €	2 198 719,00 €	2 283 779,00 €	2 371 813,00 €	3,85%	4,24%
Production immobilisée, travaux en régie	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	0,00%	0,00%
Total produits réels	5 873 744,00 €	6 013 062,00 €	7 144 040,72 €	7 617 845,50 €	8 172 791,02 €	7,28%	7,02%

Sur la période 2019 à 2023 les charges ont augmenté de 8.82% tandis que les produits augmentent de 7.02%. Les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes.

Cette évolution impacte la capacité d'autofinancement de la ville.

En €	2019	2020	2021	2022	2023
CAF brute	102 562	-228 280	166 759	179 211	158 078
Annuité en capital de la dette	289 421	404 528	249 653	334 673	571 373
CAF nette ou disponible	-186 859	-632 808	-82 894	-155 462	-413 296

En 2023 la CAF brute se détériore 11.79%, la CAF nette se dégrade nettement de 165.85%.

2.4. Résultat prévisionnel de clôture – Exercice 2023 :

Par ailleurs le résultat prévisionnel de clôture de l'exercice budgétaire 2023 corrobore les résultats de CAF brute et nette.

CALCUL DU RESULTAT 2023 COMMUNE						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	879 550,57 €			66 818,78 €	879 550,57 €	66 818,78 €
Exécution	3 331 520,10 €	2 837 938,84 €	9 946 358,68 €	9 885 084,11 €	13 277 878,78 €	12 723 022,95 €
Total	4 211 070,67 €	2 837 938,84 €	9 946 358,68 €	9 951 902,89 €	14 157 429,35 €	12 789 841,73 €
Résultats de clôture	-1 373 131,83 €		5 544,21 €		-1 367 587,62 €	

Le résultat de clôture de l'année 2023, sans tenir compte des restes à réaliser, poursuit la tendance mise en évidence pour l'année 2021 et 2022 :

CALCUL DU RESULTAT 2022 COMMUNE						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	693 108,09 €			370 873,01 €	693 108,09 €	370 873,01 €
Exécution	1 075 902,63 €	889 460,15 €	8 098 309,78 €	8 050 775,36 €	9 174 212,41 €	8 940 235,51 €
Total	1 769 010,72 €	889 460,15 €	8 098 309,78 €	8 421 648,37 €	9 867 320,50 €	9 311 108,52 €
Résultats de clôture	-879 550,57 €		323 338,59 €		-556 211,98 €	

CALCUL DU RESULTAT 2021 COMMUNE						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	448 600,24 €			418 652,26 €	448 600,24 €	418 652,26 €
Exécution	2 249 442,21 €	2 004 934,36 €	8 226 885,59 €	8 179 106,34 €	10 476 327,80 €	10 184 040,70 €
Total	2 698 042,45 €	2 004 934,36 €	8 226 885,59 €	8 597 758,60 €	10 924 928,04 €	10 602 692,96 €
Résultats de clôture	-693 108,09 €		370 873,01 €		-322 235,08 €	

La période 2021/2023 démontre une tendance baissière de l'excédent de fonctionnement d'une part, et d'autre part une accentuation du déficit d'investissement qui se dégrade d'année en année.

De 2021 à 2023 l'excédent de fonctionnement s'est détérioré de 98.51%, passant de + 370 873,01€ en 2021 à + 5 544,21€ en 2023.

Les excédents de fonctionnement des années 2021 et 2022 sont à nuancer. La commune a affecté son résultat de fonctionnement des années n-1 aux années n dans sa section fonctionnement (recette de fonctionnement supplémentaire). Or l'article 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise et impose aux collectivités territoriales d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement lorsque cette dernière est déficitaire.

Les conséquences sont de deux ordres :

- D'une part l'excédent de fonctionnement des années 2021 et 2022 est majoritairement constitué des excédents de fonctionnement des années précédentes
- Et d'autre part, cette inscription ne respecte pas le principe d'équilibre réel défini à l'article L.1612-5 du code précité.

Pour l'année 2023 et suite aux différents courriers des services de la préfecture faisant des observations au sujet du budget primitif 2023, l'excédent de fonctionnement 2022 reporté en section de fonctionnement du budget 2023 représente 66 818.78€. Cette modification n°04 du budget primitif 2023 est issue de la délibération 2023-103 votée le 16 novembre 2023.

La différence a été imputée à la section d'investissement comme le prévoient les dispositions légales.

Le résultat de clôture 2023 reflète la réalité budgétaire de la commune de Saint-Jory, contrairement aux excédents constatés en 2021 et 2022 pour lesquels le principe comptable d'indépendance et de séparation des exercices n'est pas respecté, ainsi que le principe d'équilibre réel défini à l'article L.1612-5 du CGCT.

2.5. Impact sur la construction du budget primitif 2024 :

La section d'investissement se dégrade de 98.11% de 2021 à 2023. La première conséquence de ce déficit budgétaire est son absorption sur l'année N+1.

Pour le budget 2024 et avant même d'avoir engagé une dépense, la commune doit ainsi inscrire en dépense le résultat de clôture de l'année N-1, en l'occurrence – 1 373 131.83€.

En tenant compte des RAR prévisionnels, et dans l'attente des retours du trésorier de la commune, le déficit d'investissement de l'année 2023 à reporter sur le budget 2024 est de – 1 281 167.87€ dans la situation la plus défavorable, et dans un contexte favorable le déficit à absorber est de – 845 619.61€.

L'exposé des résultats de clôture et des résultats CAF brute et net atteste, pour commencer de la reprise du déficit d'investissement de l'année 2023 sur le budget primitif 2024. Ensuite d'un faible excédent de fonctionnement et donc d'une incapacité pour la commune de financer ses projets d'investissement à travers l'autofinancement.

Par ailleurs les ratios et indicateurs financiers de la commune permettent difficilement à la commune de recourir à l'emprunt pour financer ces projets d'investissement. La CAF nette démontre que la commune n'est pas en capacité de rembourser le capital de la dette actuelle.

La commune subit un effet ciseau, d'une part une augmentation de sa population impliquant un besoin croissant d'équipements publics qui sont financés par ses dépenses d'investissement et d'autre part une faible augmentation de ces recettes.

L'exercice budgétaire 2024 est dès lors contraint par les résultats de clôture de l'exercice 2023, car même s'ils sont prévisionnels les tendances présentées changeront que très peu.

Le budget primitif 2024 doit prendre l'inverse des exercices précédents pour que la commune retrouve une situation financière viable.

3. Les orientations politiques cadrant la construction du budget

3.1. Une projection financière permettant d'absorber au mieux une hausse incompressible des dépenses

3.1.1. Financer le contexte inflationniste sans compromettre le développement de l'action municipale

De nouvelles charges extérieures à supporter

La modélisation du budget prévisionnel 2024 s'appuie sur l'estimation des dépenses nouvelles, dont certaines indépendantes de l'action municipale.

Ainsi, le budget communal continue de subir les effets de l'inflation.

	CA2021	CA2022	CA2023	Évolution en % entre 2021 et 2023
EAU	49 206,29 €	48 729,77 €	31 787,49 €	-35,40%
Electricité	250 635,22 €	450 983,34 €	468 407,17 €	86,89%
Combustible	89 988,30 €	70 215,99 €	68 393,68 €	-24,00%
Carburant	25 174,27 €	25 654,69 €	22 250,11 €	-11,62%
Alimentation	325 078,17 €	349 030,55 €	468 707,17 €	44,18%
Prestation de contrat	869 052,34 €	959 755,55 €	1 064 357,52 €	22,47%
Total	1 609 134,59 €	1 904 369,89 €	2 123 903,14 €	31,99%

Dans un contexte inflationniste persistant, la commune a pris ou a été contrainte de prendre des mesures afin de limiter la consommation de certaines ressources.

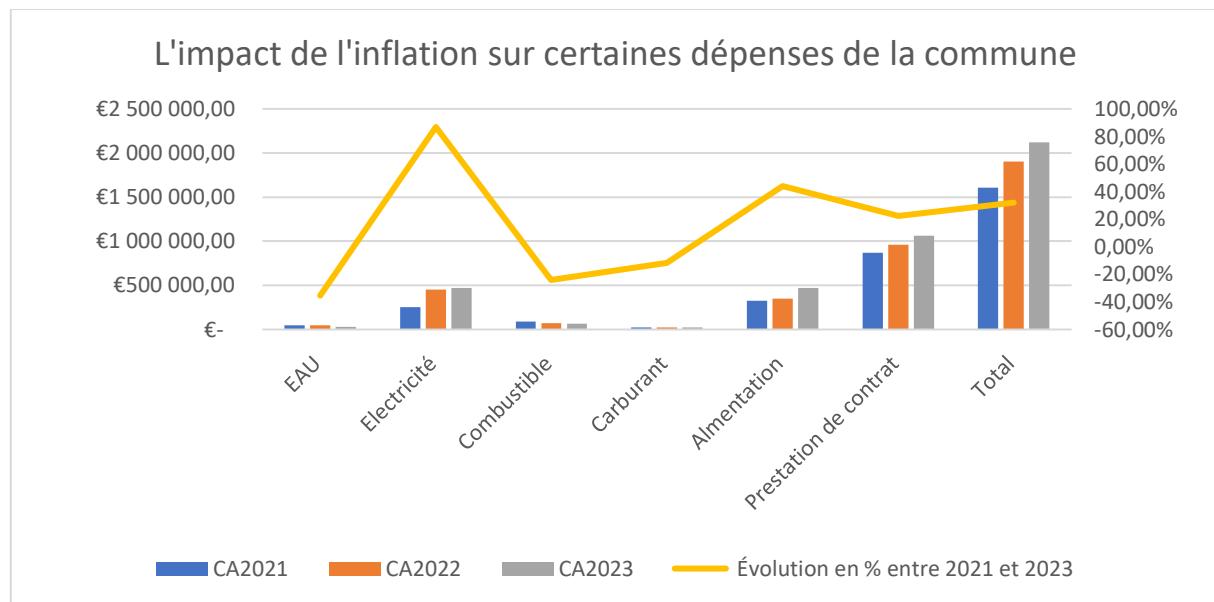
Notamment la consommation d'eau, suite aux différentes sécheresses et les différents arrêtés préfectoraux, à partir de 2022 la commune a arrêté les jeux d'eaux du parc urbain.

La catégorie « combustible », correspondant aux dépenses de gaz de la commune, présente une maîtrise des dépenses, toutefois le contrat sur la période 2021/2023 est arrivé à échéance au 31/12/2023. Pour la période qui arrive 2024/2025 la hausse du prix de la molécule est en moyenne de 22.75%. A consommation constante les dépenses de la commune connaîtront connaîtront une augmentation.

Nous pouvons souligner une forte augmentation d'une part des dépenses d'électricité et d'autre part des fournitures de denrées alimentaires.

Le renchérissement des denrées alimentaires se poursuit. La ville est prise en étau entre une inflation galopante et un nombre d'élèves croissant.

L'inflation des denrées alimentaires entre décembre 2021 et décembre 2023 est de 22.5% (source : statista). De plus le nombre d'enfants scolarisés au sein des écoles élémentaires publiques de la ville de Saint-Jory augmente de 112 entre la rentrée scolaire 2022/2023 et la rentrée scolaire 2023/2024.



Par ailleurs le contexte inflationniste impacte également un certain nombre de marchés nécessaire à l'approvisionnement en fournitures de base (papiers et consommables, produits ménagers, matériels techniques...).

En outre, les mesures de revalorisation salariale successive ont impacté les dépenses de fonctionnement.

	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	Évolution en % entre 2021 et 2024
Dépenses salariales	3 777 815,00 €	3 949 527,36 €	4 058 947,01 €	4 600 000,00 €	21,76%

Pour l'année 2023, les dépenses de personnel représentent 48.86% des dépenses réelles votées au BP2023. Si la municipalité est bien sûr en faveur des mesures de soutien du pouvoir d'achat des agent.e.s du service public et a souhaité les mettre en œuvre le plus rapidement possible, elle déplore que leurs modalités de financement restent à la charge entière des collectivités territoriales, réduisant d'autant leur capacité financière.

Des dépenses d'investissement contraintes depuis 2020, mais sous pression suite à l'augmentation de la population communale.

Dépenses d'investissement (report déficit n-1 compris)			
2020	2021	2022	2023
2 874 524,75 €	2 698 042,45 €	1 769 010,72 €	4 211 070,67 €

Les dépenses d'investissement de 2020 à 2022 étaient à la baisse, toutefois en parallèle le déficit de cette section sur la même période continuait de s'accroître. Cela s'explique par des recettes d'investissement non réalisées, contrairement aux dépenses.

Recettes d'investissement			
2020	2021	2022	2023
2 425 924,51 €	2 004 934,36 €	889 460,15 €	2 837 938,84 €

Différence recettes/dépenses			
2020	2021	2022	2023
- 448 600,24 €	- 693 108,09 €	- 879 550,57 €	- 1 373 131,83 €

La différence se creuse chaque année. Le besoin de financement en investissement est très important. Il convient de souligner que pour financer ses besoins en investissement la commune a eu recours à la vente de son patrimoine immobilier.

Pour la période de 2020 à 2023 en moyenne la commune a financé ses dépenses d'investissement à hauteur de 32,61% par la vente de son patrimoine immobilier avec un pic en 2023.

L'année 2023 correspond à une forte augmentation des dépenses d'investissement. Cela s'explique par la reprise du chantier du pôle culturel et à l'extension de l'école élémentaire Jean de La Fontaine.

Recettes issues de la vente de biens communaux			
2020	2021	2022	2023
624 053,70 €	632 317,88 €	160 000,00 €	1 566 800,00 €
Rapport recette d'investissement sur recettes issues de la vente de biens communaux			
25,72%	31,54%	17,99%	55,21%

L'augmentation de la population impose à la commune d'exécuter un programme d'investissement afin de répondre au besoin d'équipement public de sa population. Toutefois comme le souligne le rapport d'observation définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du 03/01/2022 la commune a cédé la quasi-totalité de son patrimoine immobilier. La commune doit donc diversifier ses produits dédiés à l'investissement.

Les aléas conjoncturels et la situation financière héritée de la précédente municipalité affectant significativement le prochain budget, le financement des engagements de mandat reste une priorité pour l'équipe municipale, toutefois en lien avec les fortes contraintes pesant sur la commune, l'équipe municipale compte inscrire au budget 2024 seulement les projets prioritaires.

4. Les orientations budgétaires fonctionnement pour l'année 2024

4.1. Les dépenses de fonctionnement

L'objet pour l'année 2024 concernant la section de fonctionnement est de d'améliorer la CAF brute de la commune afin de permettre à la CAF nette de revenir à l'équilibre à l'issue de l'année 2024 dans le meilleur des cas ou bien au cours de l'année 2025.

Il sera présenté ci-dessous les principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement.

4.1.1. Dépenses de personnel – premier poste de dépenses :

Les premières projections pour les dépenses de personnels prévoient une dépense pour 2024 d'environ 4 600 000,00€

	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024
Dépenses salariales	3 777 815,00 €	3 949 527,36 €	4 058 947,01 €	4 600 000,00 €
% d'augmentation		4,55%	2,77%	13,33%

L'augmentation du point d'indice au 01/07/2023, puis l'augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi que la revalorisation du smic à hauteur de 1.13% à la même date, entraîne une hausse mécanique de la masse salariale.

La volonté politique de la commune pour l'année 2024 en dépenses de personnel est de contenir les dépenses de personnel. Il est envisagé de réduire la prévision de dépenses d'environ 100 000,00€.

4.1.2. Dépense Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) et Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH) – deuxième poste de dépenses

La commune propose dans le cadre du temps périscolaire un accueil jeune (garderie). Ce service est assuré par un prestataire extérieur. La forme de la prestation est depuis le 1^{er} octobre 2023 sous la forme d'une délégation de service public.

La commune a fait le choix de proposer des taux d'encadrement supérieur au seuil légal afin de favoriser le bien-être et la sécurité des enfants. Le coût du marché a pu être anticipé lors de l'appel offre. Le but était de pouvoir anticiper cette dépense, qui est l'un des principaux postes de dépense de la commune.

Évolution des dépenses de la prestation ALAE/ALSH					
2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
754 330,38 €	766 654,03 €	842 411,16 €	860 569,08 €	932 197,57 €	974 557,12 €

Le coût du marché pour chaque année scolaire évolue à la hausse et cela pour plusieurs raisons, l'augmentation du nombre d'enfants, mais aussi en raison des différentes augmentations et revalorisation salariale (notamment le SMIC).

Toutefois la hausse reste contenue, malgré une augmentation de 8.32% de 2023/2024 à 2024/2025, l'année suivante revient à une hausse plus modérée 4.54%.

4.1.3. Dépense énergétique – Focus sur l'électricité – Troisième poste de dépense

Dans un travail d'anticipation des dépenses et de sa consommation énergétique, la commune en lien avec les services financiers du département de la Haute-Garonne a effectué un travail de prospective financière.

En anticipant la fin progressive du bouclier tarifaire, la hausse des tarifs de l'énergie, mais aussi en travaillant sur les modes de consommation communaux et en modernisant le matériel la commune considère que les dépenses continueront d'augmenter en 2025 pour se stabiliser autour des 500 K€ en 2028.

Libellé/Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Énergie - Électricité	450 983	468 707	485 000	494 700	475 000	484 500	494 190
Variation	200 348	17 724	16 293	9 700	- 19 700	9 500	9 690
Evolution nominale	79,9%	3,9%	3,5%	2,0%	-4,0%	2,0%	2,0%

4.1.4. Dépense d'alimentation – quatrième poste de dépense :

L'alimentation est une source de dépense conséquente pour la commune. Il est un des services centraux des services communaux. Il comprend la restauration scolaire et le portage de repas, tourné essentiellement vers les personnes âgées.

Le service fournit aujourd'hui environ 1 200 repas par jours en moyenne.

Évolution des dépenses d'alimentation						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
221 231,65 €	325 082,17 €	349 030,55 €	427 407,55 €	480 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €

Les dépenses en fourniture de denrées alimentaires de la commune ont connu une forte progression. De 2020 à 2023 l'augmentation des dépenses est de 93.19%. De 2022 à 2023 l'augmentation de la fourniture des denrées alimentaires est conséquente, 22.46%.

Les effectifs scolaires de la commune étaient de 859 pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour l'année 2023/2024 les effectifs sont de 997 élèves. La fréquentation des écoles a augmenté de 16.07%.

Un travail de prospective financière est fait avec les services financiers du département de la Haute-Garonne. Pour les dépenses d'alimentation en tenant compte de l'inflation toujours présente en 2024 et de la hausse des effectifs la commune envisage une augmentation des dépenses de 12.30% pour l'année 2024.

Par la suite la commune souhaite maintenir ce niveau de dépense.

La commune souhaite favoriser les circuits courts et les exploitants locaux dans le respect du droit de la commande publique.

4.1.5. Dépense à destination des écoles primaires – poste de dépense prioritaire :

Dans un contexte de forte augmentation de la population communale, et aussi du nombre d'élèves pris en charge par écoles publiques, les dépenses à destination des écoles et un enjeu prioritaire de la commune.

Vous trouverez ci-dessous les effectifs actuels ainsi que la prévision pour l'année scolaire 2024/2025.
L'augmentation prévisionnel des effectifs est de 4.31% de 2023/2024 à 2024/2025.

Prévision de l'augmentation des classes par écoles		
Écoles/Années	2023/2024	2024/2025
École maternelle du Lac de Labou	8	9
École maternelle du Canal des Deux Mers	6	7
École élémentaire Jean de La Fontaine	10	10
École élémentaire Georges Brassens	14	15
Total	38	41

Prévision de l'augmentation des élèves par écoles		
Écoles/Années	2023/2024	2024/2025
École maternelle du Lac de Labou	225	230
École maternelle du Canal des Deux Mers	159	170
École élémentaire Jean de La Fontaine	243	260
École élémentaire Georges Brassens	370	380
Total	997	1040

Pour l'année 2024, il a été proposé de fixer une enveloppe de 90€ par élèves (écoles maternelles et primaires). L'enveloppe de 90€ se décompose de la manière suivante :

- 70€ alloués aux fournitures scolaires
- 20€ pour le transport dans le cadre de sorties éducatives et sportives

	École maternelle du Canal des Deux Mers	École maternelle du Lac de Labou	École élémentaire Jean de La Fontaine	École élémentaire Georges Brassens
Total	15 300 €	20 700 €	23 900 €	34 200 €
Sous-total				
Transports	3 400 €	4 600 €	5 700 €	7 600 €
Fournitures	11 900 €	16 100 €	18 200 €	26 600 €

Les années précédentes il était alloué 110€ par enfant. Toutefois la stratégie de la municipalité est de diminuer ses dépenses de fonctionnement par des achats maîtrisés, afin de permettre à moyen/long terme de financer les dépenses d'investissement en lien avec les écoles, rénovation/extension/nouvelle écoles.

En plus des dépenses précédemment citées, il convient de préciser que la commune subventionne les coopératives scolaires.

Subvention aux coopératives			
École maternelle du Canal des Deux Mers	École maternelle du Lac de Labou	École élémentaire Jean de La Fontaine	École élémentaire Georges Brassens
2 100,00 €	3 150,00 €	7 000,00 €	9 800,00 €

Les écoles primaires sont l'une des priorités de la commune, en conjuguant maîtrise des dépenses et augmentation du nombre scolaire, le nouvel arbitrage permettrait de diminuer les dépenses de fonctionnement de 17 000.00€ pour l'année 2024.

Enfin pour l'année 2023/2024 la commune participera à la « sortie classe de neige » à hauteur de 5 000.00€ pour chacune des écoles élémentaires (Georges Brassens et Jean de La Fontaine).

Pour conclure la commune anticipe l'évolution des charges courantes (hors charges exceptionnelle et les intérêts de la dette) de la manière suivante :

Libellé/Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges fct courant	7 647 068	8 021 900	8 870 906	8 580 400	8 275 392	8 396 647	8 520 364
Variation	373 978	374 832	849 007	- 290 506	- 305 008	121 256	123 717
Evolution nominale	5,1%	4,9%	10,6%	-3,3%	-3,6%	1,5%	1,5%

Les années 2025 et 2026 sont pensées comme des années charnières dans le but d'inverser la trajectoire de la capacité d'autofinancement de la commune.

4.2. Les recettes de fonctionnement

4.2.1. Les recettes fiscales de la commune

Libellé/Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Impôts et taxes (73)	5 884 222	6 577 840	7 468 608	7 762 747	7 836 079	7 919 752	8 004 801
Variation	512 390	693 618	890 768	294 140	73 332	83 672	85 049
Evolution nominale	9,5%	11,8%	13,5%	3,9%	0,9%	1,1%	1,1%
Contributions Directes	3 097 034	3 748 821	4 609 768	4 894 850	4 976 768	5 050 773	5 125 986
Variation	347 176	651 787	860 947	285 081	81 918	74 005	75 213
Evolution nominale	12,6%	21,0%	23,0%	6,2%	1,7%	1,5%	1,5%
Attribution Compensation reçue	1 972 756	1 954 669	1 936 582	1 918 495	1 900 408	1 900 408	1 900 408
Variation	- 10 475	- 18 087	- 18 087	- 18 087	- 18 087	0	0
Evolution nominale	-0,5%	-0,9%	-0,9%	-0,9%	-0,9%	0,0%	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	311 023	443 548	532 258	542 903	552 404	562 071	571 907
Variation	60 304	132 525	88 710	10 645	9 501	9 667	9 836
Evolution nominale	24,1%	42,6%	20,0%	2,0%	1,8%	1,8%	1,8%
Taxe locale sur la publicité extérieure	146 934	146 483	146 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Variation	146 934	- 452	- 483	14 000	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	-0,3%	-0,3%	9,6%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe additionnelle DMTO	345 551	262 274	230 000				
Variation	- 31 217	- 83 277	- 32 274	0	0	0	0
Evolution nominale	-8,3%	-24,1%	-12,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Droits de place	0	22 045	14 000	16 500	16 500	16 500	16 500
Variation	- 11 256	22 045	- 8 045	2 500	0	0	0
Evolution nominale	-100,0%	0,0%	-36,5%	17,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde impôts et taxe	10 924	0	0	0	0	0	0
Variation	10 924	- 10 924	0	0	0	0	0
Evolution nominale	s.o.	-100,0%	0,0%	1,4%	1,2%	1,1%	1,8%

Pour apporter des précisions à ce qui est présenté ci-dessus, concernant les contributions directes, la revalorisation des bases et la modification des assiettes des impôts locaux (notamment la taxe foncière bâtie) et sans aucune hausse des taux, l'augmentation de ces recettes perçues seront conséquente, 13.8%.

Le tableau fait remarquer que l'attribution de compensation versée par Toulouse Métropole diminue jusqu'à se stabiliser à partir de 2026, toutefois elle est compensée par la dotation communautaire de solidarité.

Une précision concernant la Taxe locale sur la publicité extérieure, le tableau présente une recette quasi constante et sans prendre en considération la possible majoration de la taxe par le conseil municipal. La recette anticipée concernant la TLPE est prudente et il est possible que cette dernière évolue à la hausse.

4.2.2. Les dotations et participations

Libellé/Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotations et participations (74)	1 221 847	1 128 370	1 211 817	1 546 760	1 359 230	1 156 799	1 136 681
Variation	- 49 552	- 93 478	83 447	334 943	- 187 531	- 202 431	- 20 118
Evolution nominale	-3,9%	-7,7%	7,4%	27,6%	-12,1%	-14,9%	-1,7%
DGF	284 861	340 892	410 292	772 184	587 386	381 603	358 180
Variation	14 047	56 031	69 400	361 892	- 184 798	- 205 783	- 23 423
Evolution nominale	5,2%	19,7%	20,4%	88,2%	-23,9%	-35,0%	-6,1%
FCTVA fct	3 885	4 280	5 877	12 467	5 905	5 905	5 905
Variation	1 515	395	1 597	6 590	- 6 562	0	0
Evolution nominale	63,9%	10,2%	37,3%	112,1%	-52,6%	0,0%	0,0%
Compensations fiscales	170 244	184 561	220 100	197 140	200 895	204 171	207 398
Variation	23 297	14 317	35 539	- 22 960	3 755	3 276	3 228
Evolution nominale	15,9%	8,4%	19,3%	-10,4%	1,9%	1,6%	1,6%
Participations Autres Organismes (c/7478 : CAF)	594 204	533 323	557 715				
Variation	27 708	- 60 880	24 391	0	0	0	0
Evolution nominale	4,9%	-10,2%	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres attributions et participations (c/7488)	168 234	61 244	3 000				
Variation	26 187	- 106 990	- 58 244	0	0	0	0
Evolution nominale	18,4%	-63,6%	-95,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation recensement	0	0	10 662	0	0	0	0
Variation	0	0	10 662	- 10 662	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde participations diverses	420	4 070	4 172	4 255	4 330	4 405	4 482
Variation	- 15 663	3 650	102	83	74	76	77
Evolution nominale	-97,4%	869,0%	2,5%	2,0%	1,8%	1,8%	1,8%

Les dotations et participations correspondent aux versements effectués par l'état via la dotation globale de fonctionnement, mais aussi via des participations d'organismes public à travers les prestations mis à la disposition des Saint-Joryens (Caisse des Allocations Familiales pour les ALAE/ALSH par exemple).

Le scénario envisagé retient une aide exceptionnelle versées par l'état à la commune aux vues du résultat de clôture de l'exercice 2023 avant de revenir à des niveaux stables pour les années qui suivent.

4.2.3. Les produits de gestion

Libellé/Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de gestion (75)	181 911	159 900	163 096	166 358	186 262	189 987	193 787
Variation	- 31 593	- 22 011	3 196	3 262	19 905	3 725	3 800
Evolution nominale	-14,8%	-12,1%	2,0%	2,0%	12,0%	2,0%	2,0%
Revenu des immeubles	181 899	159 898	163 096	166 358	186 262	189 987	193 787
Variation	- 25 453	- 22 001	3 198	3 262	19 905	3 725	3 800
Evolution nominale	-12,3%	-12,1%	2,0%	2,0%	12,0%	2,0%	2,0%
Solde produits de gestion	12	2	0	0	0	0	0
Variation	- 6 140	- 10	- 2	0	0	0	0
Evolution nominale	-99,8%	-81,8%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Les produits de gestions correspondent au versement des loyers des bâtiments appartenant à la commune et mis en location. Le scénario retenu prend en compte une évolution mécanique d'une partie des loyer suite aux clauses de révisions des prix annuelles. Par ailleurs la commune envisage d'augmenter ses loyers progressivement et sur la période retenue.

4.2.4. Produits de fonctionnement courant

Libellé/Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits fct courant	7 711 131	8 294 188	9 299 187	10 001 952	9 934 487	9 826 418	9 902 254
Variation	405 121	583 057	1 004 998	702 765	- 67 465	- 108 068	75 835
Evolution nominale	5,5%	7,6%	12,1%	7,6%	-0,7%	-1,1%	0,8%

La prospective effectuée en lien avec les services financiers du département de la Haute-Garonne privilégie une hausse conséquente des recettes en 2025 en conjuguant une baisse des dépenses de fonctionnement. L'objectif principal est de permettre de retrouver un niveau de CAF correcte dans l'optique de dégager une CAF nette équilibrée ou positive afin de financer à moyen/long terme les investissements et équipements publics de la commune.

5. Les orientations budgétaires d'investissement pour l'année 2024

En introduction de ce développement, il est rappelé que pour l'année 2024, le budget primitif reprendra le déficit d'investissement de l'exercice budgétaire 2023.

La commune devra intégrer un déficit de – 1 275 K€.

5.1. Les cessions immobilières communales

La ville est actuellement engagée dans plusieurs processus de vente.

Vous trouverez ci-dessous les informations afférentes aux différentes ventes :

Inventaire et suivi des ventes immobilières de la commune								
ACQUEREUR	Site concerné opération	PARCELLE			Surface concernée	ETAT DE LA VENTE	Avancée de la vente	Remarque
		Section	N°	Lieudit	Total surface	Montant vente	Date signature	
SERGE MAS PROMOTION	Cœur de ville	AI	131	1 Place de la Mairie	00 ha 15 a 05 ca	1 100 000,00 €	Signature promesse vente le 28/09/2022 Signature avenant promesse vente 26/01/2023	Promesse de vente
		AI	134	3 place de la république				
		AI	138	35 Route départementale 820				
GROUPE GARONA	École du canal	AZ	27	20 Che des graves	00 ha 99 a 01 ca	600 000,00 €	Promesse de vente signée le 17/02/2023	PUV
LP PROMOTION	Service technique	AI	229	Imp du château	00 ha 27 a 86 ca	900 000,00 €	La promesse de vente a été signée le 17/02/2023	Vente annulée à la demande du promoteur

LP Promotion a renoncé à l'achat de la parcelle en novembre 2023.

La politique communale envisage de cesser la procédure de ces ventes. Par conséquent les produits des ventes ne sont pas inscrits dans le budget primitif 2024.

Néanmoins dans le cadre de ces projets de cession immobilières, les montages contractuels ont permis à la commune de percevoir des acomptes.

La remise en cause des ventes et les termes des contrats imposent à la commune, le cas échéant, de procéder au remboursement de ces avances.

5.2. Engagements non comptables

Par ailleurs il est adéquat d'expliciter les engagements non comptables ayant un fort impact sur la trésorerie de la commune.

La commune lors des exercices budgétaires précédents a signé différentes promesses de vente. Dans le cadre de ces promesses de vente la commune a perçu des acomptes. Les promesses de vente signées précédemment sont remises en cause désormais. Par conséquent il est demandé à la commune de rembourser ces acomptes.

La commune a perçu 700 000.00€ d'acompte.

- L'acompte perçu au titre de la vente « Cœur de Ville » dont l'acquéreur est Serge Mas Promotion correspond à une indemnité d'immobilisation (clause contractuelle de la promesse de vente). Dans ce cadre il est possible que la commune n'ait pas à rembourser ce montant.
- En tout état de cause la commune est aujourd'hui redevable de 600 000.00€. Il s'agit d'opération non budgétaire et n'apparaissant pas sur le compte administratif de la commune. Cependant ces opérations sont à prendre en compte dans l'état de la trésorerie.

Inventaire et suivi des ventes immobilières de la commune								
ACQUEREUR	Site concerné opération	PARCELLE			Surface concernée	Conditions financières de la vente		Remarque
		Section	N°	Lieudit		Total surface	Montant vente	
SERGE MAS PROMOTION	Cœur de ville	AI	131	1 Place de la Mairie	00 ha 15 a 05 ca	1 100 000,00 €	100 000,00 €	Indemnité d'immobilisation - Possibilité de non remboursement
		AI	134	3 place de la république				
		AI	138	35 Route départementale 820				
GROUPE GARONA	École du canal	AZ	27	20 Che des graves	00 ha 99 a 01 ca	600 000,00 €	300 000,00 €	Acompte à rembourser
LP PROMOTION	Service technique	AI	229	Imp du château	00 ha 27 a 86 ca	900 000,00 €	300 000,00 €	Acompte à rembourser

De plus la commune est aujourd'hui titulaire d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000.00€, cette dernière a été prolongé d'une supplémentaire le 23/02/2024. La date de fin est prévue au 24/04/2025.

Une ligne de trésorerie a pour objectif de gérer les décalages de trésorerie et de limiter le recours à des financements moyen long terme pour des besoins ponctuels.

Les acomptes perçus par la commune ainsi que la ligne de trésorerie correspondent à des engagements non comptables et donc ne figurent pas sur les documents budgétaires de la commune (Budget Primitif et Compte Administratif). Toutefois ces liquidités doivent être considérées comme des dettes que la commune doit rembourser à court terme. Le montant total est de 1 000 000€.

La municipalité s'efforce de trouver des solutions avec les créanciers afin d'étailler le remboursement.

5.3. Les acquisitions immobilières

Les acquisitions immobilières de la commune sont de deux ordres, le premier concerne un projet d'acquisition d'un bien immobilier afin d'y affecter le personnel du service de la Police Municipal. Ensuite la commune est engagée auprès de l'Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse (EPFL) par le biais de deux conventions.

L'acte de vente du futur local de la police municipal a été signé entre la commune (acquéreur) et la société SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 4 (vendeur), le 21 juin 2023 dont le prix de vente est fixé à 420 000.00€.

Par un courrier établi le 26 février 2024 par le vendeur, un accord a été trouvé afin de procéder à une résolution amiable sans pénalités d'une part et d'autre de la vente.

Pour ce faire, un acte notarié en ce sens viendra régulariser la situation.

Les deux conventions de portages établis entre l'EPLF et la ville de Saint-Jory, portent sur deux biens, signés pour la première le 11/06/2012 et le 12/09/2024 pour la seconde, situés respectivement au 51 bis R.D.820 (M820 aujourd'hui) et au 39 R.D.820 (M820 aujourd'hui).

Par ces deux conventions, et suite aux différentes prorogations des portages, il a été convenu qu'à la fin de la période portage (février 2025), la commune à l'obligation de se porter acquéreur de ces deux biens, si aucun tiers ne s'est manifesté pour acheter les biens objets des conventions.

La ville de Saint-Jory n'a reçu aucune manifestation de tiers intéressé pour l'acquisition d'un des deux biens.

Par conséquent et suite aux actes juridiques existant (conventions) la commune doit inscrire en reste à réaliser 2023 le montant total de la vente de ces deux biens. Elles représentent un cout total de 435 548.26€.

Le budget 2024 doit donc comprendre un engagement de dépenses à hauteur du prix de vente des biens objets du portage.

5.4. Les dépenses d'investissement

Pour l'année 2024, figurent au budget en tant que restes à réaliser (RAR) de l'exercice budgétaire 2024 deux marchés publics de travaux :

- L'agrandissement de l'école Jean de La Fontaine
- Le réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel

Les travaux de l'agrandissement de l'école élémentaire Jean de La Fontaine sont à l'exception de quelques réserves terminées.

[Vous trouverez ci-dessous l'état financier du marché public de travaux précité au 07/02/2024 :](#)

5.4.1. Extension de l'école Jean de la Fontaine

OP432 EXTENSION DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE											
ÉTUDES											
LOT	TITULAIRE	initial HT	initial TTC	Avenant n°1 HT	Avenant n°2 HT	Montant HT (avenant compris)	Montant TTC (avenant compris)	Payé HT	Payé TTC	Reste a payer HT	Reste a payer TTC
AMO	BATECO	33 010,00 €	39 612,00 €			33 010,00 €	39 612,00 €	26 010,00 €	31 212,00 €	- €	- €
MOE	GGR/SETI	112 140,00 €	134 568,00 €	14 827,40 €		126 967,40 €	152 360,88 €	101 436,10 €	121 723,32 €	25 531,30 €	30 637,56 €
CT	QUALICONSLT	12 430,00 €	14 916,00 €			12 430,00 €	14 916,00 €	9 150,00 €	10 980,00 €	3 280,00 €	3 936,00 €
CSPS	SOCOTEC	3 780,00 €	4 536,00 €			3 780,00 €	4 536,00 €	3 591,00 €	4 309,20 €	189,00 €	226,80 €
Total Etudes		161 360,00 €	193 632,00 €			176 187,40 €	211 424,88 €	140 187,10 €	168 224,52 €	29 000,30 €	34 800,36 €
TRAVAUX											
LOT01 VDR/ES	SAS COLAS	75 546,66 €	90 655,99 €	9 397,55 €		84 944,21 €	101 933,05 €	34 933,04 €	41 919,65 €	50 011,17 €	60 013,40 €
LOT02 GROS ŒUVRE	PRIMO CONSTRUCTION	386 471,85 €	463 766,22 €	1 199,97 €		387 671,82 €	465 206,18 €	382 048,76 €	458 458,51 €	5 623,06 €	6 747,67 €
LOT03 CHARPENTE BOIS COURVERTURE	PROBAT CHARPENTE	138 398,82 €	166 078,58 €			138 398,82 €	166 078,58 €	134 917,16 €	161 900,59 €	3 481,66 €	4 177,99 €
LOT04 PAREMENT DE FACADES - ITE	LES BRIQUETEURS REUNIS	141 500,00 €	169 800,00 €	2 820,50 €		144 320,50 €	173 184,60 €	112 761,02 €	135 313,23 €	31 559,48 €	37 871,37 €
LOT05 MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS	SAS TRAMONT ELORZA	82 386,01 €	98 863,21 €	5 472,54 €	- 1 268,79 €	86 589,76 €	103 907,71 €	36 661,67 €	43 994,01 €	49 928,09 €	59 913,70 €
LOT06 MENUISERIE INTERIEURES	ANTRAS MENUISERIE	73 755,91 €	88 507,09 €			73 755,91 €	88 507,09 €	21 306,29 €	25 567,55 €	52 449,62 €	62 939,54 €
LOT07 PLATRERIE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS SUSPENDUS	ETP	53 204,95 €	63 845,94 €			53 204,95 €	63 845,94 €	48 363,41 €	58 036,09 €	4 841,54 €	5 809,85 €
LOT09 CARRELAGE ET FAIENCE	SARL LACAZE	10 576,50 €	12 691,80 €			10 576,50 €	12 691,80 €	9 247,57 €	11 097,09 €	1 328,93 €	1 594,71 €

LOT10 SOLS SOUPLES	SARL LACAZE	€ 26 355,00	€ 31 626,00			€ 26 355,00	31 626,00 €	€ 17 669,98	€ 21 203,97	8 685,02 €	10 422,03 €
LOT11 PEINTURE	DECOS 2000	€ 20 031,00	€ 24 037,20			€ 20 031,00	24 037,20 €	€ 12 410,07	€ 14 892,08	7 620,93 €	9 145,12 €
LOT12 CVC	BP2C	€ 145 000,00	€ 174 000,00			€ 145 000,00	174 000,00 €	€ 116 783,22	€ 140 139,86	28 216,78 €	33 860,14 €
LOT13 ELECTRICITE	ALLEZ ET CIE	€ 104 737,50	€ 125 685,00	€ 9 734,47		€ 114 471,97	137 366,36 €	€ 67 268,12	€ 80 721,74	47 203,85 €	56 644,62 €
	TOTAL	1 257 964,20 €	1 509 557,04 €	28 625,03 €	-1 268,79 €	1 285 320,44 €	1 542 384,53 €	994 370,31 €	1 193 244,37 €	290 950,13 €	349 140,16 €

Le lot 08 n'apparait pas sur le document parce qu'au moment de l'appel d'offre ce dernier est resté sans réponse. A la suite des négociations le lot a été transféré au titulaire du lot 05 « Menuiserie extérieures – occultations ».

Les crédits pour réaliser cette opération sont déjà prévus au budget et compensés par des recettes.

5.4.2. Le marché public de travaux de réaménagement d'un bâtiment communal en pôle culturel est pour le moment à l'arrêt à l'exception des prestations électricité.

Vous trouverez ci-dessous l'état financier du marché public de travaux précité au 07/02/2024 :

Évolution des coûts depuis la notification des entreprises				
Montant initial du MP 2019		Montant du MP au 07/02/2024		Pourcentage d'augmentation du coût du marché public de travaux
HT	TTC	HT	TTC	
1 446 281,66 €	1 735 537,99 €	1 730 972,82 €	2 077 167,38 €	19,68%

Vous trouverez ci-dessous le montant des travaux effectués concernant ce marché public de travaux et le reste à payer pour terminer le marché public de travaux.

Présentation des restes à payer			
Travaux effectués exprimés en €		Travaux à effectuer exprimés en €	
HT	TTC	HT	TTC
1 227 045,59 €	1 472 454,71 €	429 852,96 €	515 823,55 €

Les crédits pour réaliser cette opération sont déjà prévus au budget et compensés par des recettes. Toutefois il est judicieux de préciser qu'une reprise de chantier peut entraîner une augmentation des coûts qui ne sont pas inscrit au budget. Ils devront être inscrits en cas de reprise.

5.4.3. Extension école maternelle du Lac

Pour l'année 2024 il est prévu, afin de faire face à l'augmentation des élèves dans les écoles, d agrandir l'école maternelle du lac de deux classes supplémentaires ainsi que son réfectoire.

Les coûts financiers prévisionnels sont les suivants :

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement	
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre	
Marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction de salles de classe sur le site de l'école maternelle du Lac de Labou - Avenant pour ajustement estimatif extension des deux classes et ajout de l'extension du réfectoire	32 262,75 €
Études complémentaires / frais annexes	
Études géotechniques de conception - Mission G2	2 250,00 €
Sous-total MOE/Études	34 512,75 €
Estimatif phase APD	447 800,00 €
Estimatif réfectoire - options comprises	103 700,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions	551 500,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	586 012,75 €

Le coût prévisionnel maîtrise d'œuvre comprise est de 586 012.75€ H.T.

Le budget d'investissement de l'année 2024 sera composé à 95% de ses investissements.

Par ailleurs l'équipe Municipale souhaite équiper ses éclairages publics d'équipements LED en faveur de la transition énergétique. Avec l'appui du Syndicat Départemental de l'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le reste à charge pour la commune est de 3 780.00€ sur un coût total de 14 932.00€.

Le programme LED ++, qui est une rénovation des appareils d'éclairage public décoratif, pourrait être commencé dès 2024 et conduira à un emprunt auprès du SDEHG sur une période de 12 années. L'étude sera menée au cours de l'année 2024, sous réserve de l'autorisation du conseil municipal.

Le reste consistera en équipement de mobilier et matériel pour les services de la commune.

5.5. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées des restes à réaliser, il s'agit de recettes certaines qui ont été budgétisé lors des exercices précédents et non perçus par la commune. Ils ont vocation à couvrir les crédits engagés lors des exercices précédents, notamment les marchés publics de travaux de l'extension de l'école Jean de La Fontaine, ainsi que le réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel. De plus ils permettent de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice 2023.

Libellé mouvement	Reste engagé	Nom tiers
OP432 DETR(REPORT)	300 000,00 €	ETAT
OP438 SUBVENTION CD31(REPORT)	250 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
OP446 SUBVENTION CAF HALLE(REPORT)	82 613,00 €	CAF
SUBVENTION INVESTISSEMENT EJDF	144 788,95 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENTE LADOUX DAACT	732 000,00 €	SCCV TRUCKS - JORY
	1 509 401,95 €	

S'agissant des recettes nouvelles, elles seront de plusieurs ordres :

Hypothèse de recettes nouvelles 2024				
Source	Projet	Financeur	Montant HT	Observation
Subv.	Pôle culturel	ÉTAT	200K€ à 300K€	Dossier en cours de construction
		CD31	250K€	Dossier en cours de construction
	Extension de l'école du Lac	DETR	234K€	Dossier en cours d'instruction
		CD31	234K€	Dossier en cours de construction
Participation d'origine légale (art. L.1615-1 et suivants)	FCTVA	ÉTAT	300K€	En lien avec les dépenses d'investissement de l'année n-1 (recettes prévisionnelle)
Vente de terrain communaux	Construction de deux micro-crèches	Commune	120K€	Délibération 2023-74

Il s'agit de recettes nouvelles éventuelles. Les équipes municipales travaillent afin que ces dernières soient sûres et certaines. Elles représentent un potentiel de 1 438 000.00€.

ⁱ **DGF** : Dotation globale de fonctionnement, principale recette de fonctionnement de la commune. Elle est versée mensuellement par l'ETAT

ⁱⁱ **DSR** :

ⁱⁱⁱ **DSU** :

^{iv} **DSC** : Dotation de solidarité communautaire. Elle est versée chaque année par Toulouse Métropole